

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

Département  
HERAULT

**Délibération 2022/53**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERET  
Séance du 30 novembre 2022**

Date de la convocation : 22/11/2022

Date d'affichage : 22/11/2022

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres votants par procuration : 1

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15

POUR : 15                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

**Objet de la délibération : SIGNATURE AUTORISATION D'URBANISME**

L'an deux mil vingt-deux et le trente novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme I. SILHOL.

Président : I.SILHOL

Présents : Éric BONAFE, Estelle BONNIOL, Bruno CASTES, Bernadette DEL-ROX, Grégory GUIZIOU, Muriel HUGOL, Stéphanie JEUNET, Patrick LOUX, Christine NOHARET, Sébastien SILHOL, Pauline SOULAIROL, Christophe VIDAL, Dominique ZARAGOZA

Absents votants par procuration : Magalie BILHAC,

Absents excusés : /

Quorum : 15/15

Monsieur Bruno CASTES est élu secrétaire.

Monsieur ZARAGOZA rappelle au Conseil Municipal que la commune réalise un projet de cimetière. Une déclaration de travaux est nécessaire pour l'édification de l'ossuaire, du serre main et de la clôture.

Il informe le Conseil que le Maire doit obtenir une autorisation de signature pour les autorisations d'urbanisme déposées au nom de la commune (permis de construire, déclaration préalable de travaux, certificat d'urbanisme, et autorisation de travaux).

Cette autorisation est valable durant toute la durée du mandat.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer afin d'autoriser Mme le Maire à signer les autorisations d'urbanisme relatives aux projets en cours.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L421.1 et suivants et R421.1 et suivants,**

**DECIDE à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à signer au nom de la commune toutes les autorisations d'urbanisme relatives aux projets communaux (permis de construire, déclaration préalable de travaux, certificat d'urbanisme, et autorisation de travaux), pendant toute la durée du mandat.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le Maire, Isabelle SILHOL